

COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET L'UNION DES CITOYENS RÉPLIQUENT À PURDEL

Rimouski, le 25 janvier 2006. – Selon des déclarations récentes, ce sont les nouvelles exigences environnementales qui auraient amené Purdel à mettre en veilleuse ses nouveaux projets de porcheries et à réexaminer leur rentabilité. Notamment, on souligne l'exigence d'être propriétaire de 50% des terres d'épandage et de se soumettre à des consultations publiques. Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et l'Union des citoyens du Québec contestent ces informations rapportées sur les ondes de Radio-Canada le 10 janvier dernier.

Des contraintes environnementales allégées

Sur le plan environnemental, le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) est moins exigeant que celui qui était en vigueur avant 2001. Selon Luce Balthazar, directrice du conseil de l'environnement : « contrairement à ce qu'affirme Purdel, le 50% de propriété des terres n'est plus exigé depuis le 15 décembre dernier et le concept de municipalité en surplus ou de bassin versant dégradé ne sont plus un obstacle pour l'établissement de nouvelles porcheries. »

D'ailleurs, l'hebdomadaire de l'UPA, La terre de chez nous, expliquait dans son édition du 15 juillet 2005 qu'après le 15 décembre, il n'y aura plus de contrainte particulière à la production porcine, sinon de respecter le REA et de posséder ou louer les terres nécessaires. « Selon les termes du REA, il suffit d'avoir à sa disposition les superficies nécessaires pour épandre sans obligation de propriété, même si les lisiers proviennent de l'extérieur de la région, et Purdel ne pouvait raisonnablement ignorer ce fait » précise Luce Balthazar.

Les réglementations municipales adoptées jusqu'ici, notamment dans la MRC de Rimouski-Neigette, ne sont guère contraignantes. Quant aux assemblées de consultation publiques, qui ne constituent pas à proprement dit une contrainte environnementale, la facture est assumée par l'éleveur certes mais elle ne représente somme toute qu'un faible pourcentage de l'investissement total.

Les vraies raisons du recul de Purdel

Selon Roméo Bouchard, animateur de l'Union des citoyens du Québec, « il faut sans doute en conclure qu'il s'agit une fois de plus de la part de Purdel d'un chantage pour obtenir des subventions supplémentaires du gouvernement, notamment pour ses traitements de lisier coûteux (BIOSOR) et pour compenser les pertes qu'ils subissent présentement en raison de la compétition du porc du Brésil ou de la Chine, et en raison des maladies inévitables dans de tels élevages intensifs. Le prochain chantage sera-t-il la menace de déménager en Alberta à l'exemple de leur Coop fédérée et d'Olymel ? »

Luce Balthazar et Roméo Bouchard rappellent que la Fédération des producteurs de porcs du Québec a accueilli avec satisfaction la levée du moratoire en décembre dernier. La fédération annonce la relance de la production porcine au Québec et ne pose pas les contraintes environnementales comme un obstacle au développement futur de cette industrie. Pourquoi Purdel accuse aujourd'hui l'environnement ? Une cible commode ?

Roméo Bouchard ajoute que « la véritable menace pour l'industrie porcine du Québec ne provient pas des coûts environnementaux, qui sont au total bien en deçà de la réalité, mais de son mode de production qui la rend vulnérable aux épidémies, à la concurrence et aux conflits de cohabitation. En somme, de son incapacité à développer une production porcine durable. »

- 30 -

Source :

Luce Balthazar
Conseil de l'environnement Bas-Saint-Laurent
(418) 721-5711

Roméo Bouchard
www.Uniondescitoyensduquebec.com
(418) 492-5727